

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001295-241

BRIAN TIXADOR

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

RÉPONSE

(Art. 145 et 147 C.p.c.)

Le Procureur général du Québec, défendeur, répond à la présente affaire afin de :

convenir d'un règlement et propose : une médiation ou
 une conférence de règlement à l'amiable.

contester la demande;

coopérer pour établir les modalités de gestion d'instance avec le Tribunal et les autres parties.

Le Procureur général du Québec est représenté par :

M^e Emmanuelle Jean, avocate
Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336
Télécopieur : 514 873-7074
Courriel de notification : bernardroy@justice.gouv.qc.ca

Montréal, le 26 février 2024

Bernard, Roy (Justice - Québec)

Bernard, Roy (Justice - Québec)
(M^e Emmanuelle Jean, avocate)
(M^e Nancy Brûlé, avocate)
Avocats du défendeur
Procureur général du Québec

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001295-241

BRIAN TIXADOR

Demandeur

c.

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeur

RÉPONSE
(Art. 145 et 147 C.p.c.)

Bernard, Roy (Justice - Québec)
1, rue Notre-Dame Est, bureau 8.00
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 393-2336, poste 51561
Télécopieur : 514 873-7074
Notification par courriel :
bernardroy@justice.gouv.qc.ca
/ BB1721 / 0095-CM-2024-000371-0001
M^e Emmanuelle Jean, avocate
M^e Nancy Brûlé, avocate